



## *MAIRIE de CONQUEREUIL*

*COMPTE-RENDU  
du  
CONSEIL MUNICIPAL*

-----  
*7 juin 2022*

Le Conseil Municipal de la Commune de CONQUEREUIL, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de CONQUEREUIL sous la présidence de Monsieur Jacques POULAIN, Maire de la Commune de CONQUEREUIL.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. POULAIN Jacques – Mme CAER Marie – M. VINOUBE Philippe – M. BOUJU Joseph – M. CHAUSSEE Lucien – M. BEAUPERIN Jean – M. FORTUN Luc – Mme BIGNON Sylvie – M. SALMON Sébastien - Mme MOUSSEAU Madara – Mme MAISONNEUVE Agnès - Mme CLERET Christelle.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme DELETANG Fabienne a donné un pouvoir à Mme CLERET Christelle - Mme BENARD Sylvie (est arrivée à 19h45 a pris part au vote au point n°2) - M. CHAUVIN François (est arrivé à 20h15 a pris part au point n° 3).

**Secrétaire de séance** : Mme MAISONNEUVE Agnès

---

### **1) Décision modificative n°1 au budget,**

Il est proposé au CM une décision modificative n°1 au budget communal car il n'a pas été prévu suffisamment de crédit pour couvrir les amortissements en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. Il s'agit d'ajouter 4100 € au compte 681 en passant par les comptes 21/23.

## opération ordre amortissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-881 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-2802 : Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	708,00 €
R-2803 : Amort. frais études, recherche et dev. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 072,00 €
R-2804181 : Amort. subv org publics divers - Biens mobiliers, matériel, études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	588,00 €
R-2804182 : Amort. subv org publics divers - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 731,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>	<b>4 100,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

- Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la DM ci-dessus présentée.

## 2) Avenant au marché « extension de l'école »,

Les travaux d'extension de l'école ont débuté en janvier dernier. Chaque mercredi est organisé une réunion de chantier durant laquelle des arbitrages sont proposés avec le souhait pour la commune de maîtriser la dépense et permettre de trouver des solutions techniques rationnelles et économiques.

Aussi, il est proposé aux membres du CM de valider un avenant concernant la fourniture et la pose d'une charpente en Douglas identique à l'existant dans le prolongement de celui-ci sur une travée. En contrepartie, il est appliqué une moins-value pour la dépose d'un panneau d'affichage, d'un banc et de deux boîtes aux lettres.

VU le visa du cabinet d'architectes Drodolot.

- Trillot lot n°2 Charpente bois : 600 € HT soit 720 € TTC  
→ Montant initial :  
HT : 111 000 €  
TVA : 22 200 €  
TTC : 133 200 €
- Marché initial + Avenant :

HT : 111 600 €  
 TVA : 22 320 €  
 TTC : 133 920 €

- Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil décide de valider l'avenant ci-dessus exposé de l'entreprise TRILLOT lot n°2 pour un montant HT de 600 € soit 720 € TTC.

### 3) Attribution de marché : aménagement de la rue J-B Friot,

Pour rappel, le projet porte sur l'aménagement de la rue Jean-Baptiste Friot du carrefour de la rue du Clos Brohant au nord, jusqu'à la rue de la Renaissance (RD124) au sud. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un lot unique et en une seule tranche de travaux. Ces travaux seront à gérer en interfaces avec les travaux d'extension de l'école publique.

#### **a) Rappel du marché :**

Les aménagements prévus, consistent à :

- ✓ La réalisation d'une voirie neuve avec la création d'un plateau au Sud et d'une écluse simple au nord,
- ✓ La réalisation de voies cyclables de part et d'autre de la voirie reprises,
- ✓ La reprise de l'ensemble des trottoirs et accotements,
- ✓ La pose de bordures béton T1,
- ✓ La pose du réseau eaux pluviales en lieu et place du fossé existant,
- ✓ La création de grilles de récupération des eaux de ruissellement sur voirie et trottoir compris le branchement dans le réseau EP existant,
- ✓ La pose et la réalisation de la signalisation verticale et horizontale,

Ainsi il était défini au règlement de consultation, les critères d'attribution pondérés suivants :

- Prix des prestations : critère pondéré à 60%.
- Valeur technique de l'offre : critère pondéré à 40%

Le présent marché a fait l'objet d'une estimation réalisée par AGEIS :

Estimation marche base : 156 606,00 € HT soit 187 927,20 € TTC

Estimation marché base + PSE1 + PSE2 : 200 406,00 € HT soit 240 487,20 € TTC

- La PSE1 correspond à la plus-value au prix 3.1.2 pour rabotage sur 5 cm de revêtement de chaussées en matériaux hydrocarbonés avec traitement amiante à forte valeur HAP : 47 974,00 € HT soit 57 568,80 € TTC ;
- La PSE2 correspond à la plus-value au prix 6.1.1.1.1 pour fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en béton bitumineux BBSG 0/6 dosé à 110 kg/m<sup>2</sup> : 2 415,00 € HT soit 2 898,00 € TTC ;

#### **b) La procédure :**

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE) a été déposé sur la plateforme Mégalis Bretagne (salle des marchés publics) le 12 avril,

- Avec couplage dans la presse (Ouest France 44),
- Fin de la consultation le 9 mai 2022 à 12h00 ;
- 6 entreprises ont retiré le DCE,

- 1 seule offre a été reçue.
  - Pli n°1 - Entreprise CHARIER TP (44),

Suite au retour du rapport de FONDASOL (analyse de sol), pendant la période de l'appel d'offre, sur la présence ou non d'amiante dans les enrobés, celui-ci confirme la présence uniquement de HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) ce qui a permis de demander aux entreprises ayant retiré le dossier de consultation de proposer un prix pour une PSE3 et une PSE4 ajoutée au marché de base comme suit :

- La PSE3 qui correspond à la plus-value au prix 3.1.2 pour rabotage sur 5 cm de revêtement de chaussées en matériaux hydrocarbonés avec **une teneur importante** en HAP, évacuation de ces matériaux en ISDND.
- La PSE4 qui correspond à la plus-value au prix 3.1.2 pour rabotage sur 5 cm de matériaux avec **HAP <150 mg/kg** et stockage provisoire sur plateforme de la Grigonnais en vue d'être réutilisé dans un procédé à froid.

**c) L'offre :**

De plus, suite à la demande de justification de certains prix, l'entreprise CHARIER TP a présenté une nouvelle offre.

Aussi, il est proposé au CM de retenir l'offre de Charier TP, après négociation, qui s'élève à :

Montant de l'offre concernant les travaux des aménagements de la rue Jean-Baptiste Friot - Marché base + PSE2 + PSE4 : **188 821,30 € HT soit 226 585,56 € TTC.**

**Soit une offre de base de : 178 272,30 € HT soit 213 926,76 € TTC**

**PSE 2 : 2415 € HT soit 2898 € TTC**

**PSE 4 : 8 134 € HT soit 9760 € TTC**

Plan de Financement :

<i>Dépenses</i>		<i>Montants</i>	
Aménagement rue J-B Friot		209 520,30 €	
<i>Aménagement de la rue J-B Friot</i>	<b>Charier TP</b>	178 272,30 €	<b>188 821,30</b>
<i>PSE 2 revêtement enrobé</i>	<b>Charier TP</b>	2 415,00 €	
<i>PSE 4 traitement HAP</i>	<b>Charier TP</b>	8 134,00 €	
<i>Fondasol contrôle amiante</i>		2 099,00 €	
<i>Relevé topo</i>		1 200,00 €	
5% divers	<b>arrondi</b>	9 000,00 €	
Honoraires maîtrise d'œuvre Agéis (env 5,76%)		8 400,00 €	
	<b>HT</b>	209 520,30 €	
	<b>20% TVA</b>	41 904,06 €	
	<b>TTC</b>	251 424,36 €	

<i>Financement 1ère tranche</i>	taux	<i>Prévisionnel htva</i>	
Fonds communes rurales département		136 852,00 €	65%
Produits amendes de police		30 000,00 €	14%
Autofinancement		42 668,30 €	20%
<b>total</b>	<b>ht</b>	<b>209 520,30 €</b>	<b>100%</b>

TOTAL TRAVAUX HT	209 520,30 €	
TOTAL TRAVAUX TTC	251 424,36 €	
TOTAL SUBVENTIONS	166 852,00 €	
RESTE A CHARGE COMMUNE TTC	84 572,36 €	
Participation du Département bande de roulement	50 564,00 €	TTC
RESTE A CHARGE COMMUNE TTC	34 008,36 €	
<b>budget 2022</b>	<b>270 000,00 €</b>	TTC

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Valider l'offre de Charier TP soit**
  - **Montant de l'offre concernant les travaux des aménagements de la rue Jean-Baptiste Friot - Marché base + PSE2 + PSE4 de 188 821,30 € HT soit 226 585,56 € TTC.**
    - **Soit une offre de base de : 178 272,30 € HT soit 213 926,76 € TTC**
    - **PSE 2 : 2415 € HT soit 2898 € TTC**
    - **PSE 4 : 8 134 € HT soit 9760 € TTC**
- **D'autoriser le maire à signer le marché et d'engager les travaux,**

#### 4) Le projet de transformation de la Scierie,

Comme exposé précédemment en réunion de conseil, l'ancienne scierie appartenant à Michel Delanoë est proposée à la vente par les ayants-droits à la commune de Conquereuil. Lors de différents échanges, la famille a précisé que les biens étaient estimés à 212 000 € comprenant la scierie, la maison d'habitation, le garage et les terrains jouxtant la scierie.

Les terrains ont fait l'objet d'une estimation par les services de l'État au prix de 212 000€. Le montant qui en résulte reflète le marché local mais ne tient pas compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. Les études de sol réalisées par SOCOTEC début 2022 ont mis en évidence des sources de contamination liées à l'activité passée de scierie, à la présence d'un transformateur, et au mode de chauffage au fioul. Un impact superficiel en hydrocarbures lourds (HCT) a notamment été identifié au droit de l'ancien atelier de scierie, sur environ 50 m<sup>2</sup>, et sur les 50 premiers centimètres.

Sans disposer des diagnostics de la maison d'habitation, les frais générés par l'état extérieur du bien sont estimés à 50 000 € HT minimum :

- Études de pollution : 5 685 € HT
- Mesures d'élimination des pollutions liés à l'activité de l'ancienne scierie, hors aléas : 16 345 € HT
- Démantèlement, démolition et gestion de la pollution du local transformateur : 15 000 € HT.
- Travaux de désamiantage/démolition des hangars de l'ancienne scierie : 12 000 € HT.

La commune consent à un effort sur la prise à sa charge d'une partie de ces coûts, néanmoins, la valeur du bien doit être déterminée en tenant compte de son état de

pollution, des aléas, risques et responsabilités qui en découlent pour l'acquéreur.

En conséquence, au regard de l'estimation des domaines et des surcoûts générés par l'état du site, la commune avait proposé d'acquérir les biens au prix de 187 000 € nets vendeur pour une surface totale de 3 819 m<sup>2</sup>. Un courrier en ce sens a été rédigé à destination de Mme Jouin.

Par courrier en date du 22 mai 2022 Mme Annie Jouin répond à notre offre (lecture du courrier). Aussi, elle propose **une contreproposition à un prix net vendeur de 208 000 €.**

**Il est proposé au CM de statuer sur cette contreproposition :**

- **Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide d'accepter (1 voix contre Mme Madara Mousseau) la contreproposition faite par Mme Annie Jouin pour la somme de 208 000 € net vendeur.**
- **Dit que l'Etablissement Public Foncier dans le cadre d'un « portage foncier » se charge de l'acquisition pour le compte de la commune.**

*Un tour de table a été réalisé afin de recueillir l'avis de tous les conseillers.*

---

#### **5) Restauration scolaire : étude du mode de gestion,**

Exposé de Luc Fortun,

M. Fortun expose aux membres du CM son travail de restitution suite à l'étude du GAB 44 sur le passage en régie de la restauration scolaire. Il s'agit d'étudier les enjeux, les intérêts et les limites.

Sur PowerPoint, il rappelle le contexte actuel avec le marché d'Océane de restauration, énumère les enjeux de la restauration scolaire : nourricier, économique environnemental, éducatif... puis détaille les aspects économiques et financiers du projet tout en dressant un tableau comparatif des deux gestions envisagées concédée et régie directe.

De plus, des possibilités de mutualisation sont à étudier avec la commune de Plessé qui travaille également sur un projet de régie directe.

Il est précisé qu'une augmentation des tarifs des prestataires de restauration scolaire importante se fera ressentir lors du prochain marché selon l'évolution du contexte actuel (en 2021, hausse exceptionnelle demandée par les prestataires de 5 à 10% des prestations selon les cas).

**Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la poursuite de l'étude sur un possible passage en régie.**

---

#### **6) Intervention Guy André,**

M. Guy ANDRE est intervenu le 2 mars 2022 pour contrôler la friteuse (en panne) de la cantine scolaire et le 16 avril 2022 pour changer les thermostats triphasés et monophasés, pour un montant de 178.36 € HT (main-d'œuvre 82.50 € et fourniture 95.86 €) soit 2.75 heures d'intervention.

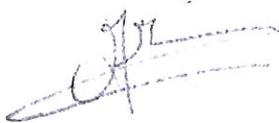
Il est proposé au CM l'acceptation de cette prestation et le coût horaire.

- **Après en avoir débattu, à l'unanimité, le CM décide de valider la prestation de M. Guy André au prix de 178.36 €.**

## 7) Informations et questions diverses.

- ✚ Retour sur le changement des rythmes scolaires. Suite à la dernière réunion de conseil des conseillers ont souhaité revenir sur la décision qui a été prise de repasser à la semaine de 4 jours. Beaucoup ont jugé cette décision prématurée et prise dans l'urgence sans mesurer les impacts. Les membres de la commission auraient souhaité être associés en amont à ce choix. Cependant un groupe d'élues travaillent actuellement pour continuer de proposer des activités socio-culturelles aux enfants dans un autre cadre, celui du « plan mercredi ». Les membres du CM sont favorables à la poursuite de ce projet : recherche de subventions, enquête auprès des familles, recensement des intervenants, modification du PEDT...
- ✚ Le projet de l'association « jardin des 100 soucis » porté par Mathilde Babin se poursuit. Une convention est à l'étude pour encadrer la mise à disposition du terrain de la commune à l'association.
- ✚ Les travaux à St Donatien avancent et les ukrainiennes pourront emménager prochainement. L'affiche de la fête du 14 juillet sera confectionnée par les membres du CME. Lors de cette fête il sera proposé 2 circuits vélo et une randonnée pédestre pour faire découvrir la commune. Une réunion de la commission est prévue le 14 juin prochain.
- ✚ La préfecture a lancé un appel à projet sur le numérique avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 80% pour l'acquisition de matériel informatique.
- ✚ Le bilan du CCAS et des actions menées seront à l'ordre du jour du prochain CM.
- ✚ Permanence des élections,
- ✚ Projet de micro brasserie,

**La secrétaire de séance**  
**Agnès Maisonneuve**



**Vu le Maire**  
**Jacques Poulain**

